

**ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION  
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 1047-204**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO **1047-204** AMENDANT LE RÈGLEMENT 1047 :

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA7 29 0129, à sa séance du 16 avril 2007, du premier projet de règlement décrit ci-dessous, tiendra deux (2) assemblées publiques de consultation les mardis 15 mai et 29 mai 2007 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le plan de zonage afin d'assurer sa conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal; d'ajouter un groupe d'usages comprenant les dépôts de neiges usées, les usines de filtration et les services publics et de limiter ces usages aux sites utilisés pour les neiges usées et l'usine de filtration; de remplacer la définition de l'expression « coefficient d'occupation du sol »; d'ajouter la définition des expressions « rapport bâti/terrain », « superficie d'implantation » et « superficie totale de plancher »; d'ajouter des mesures d'exception concernant les hauteurs, les modes d'implantation, les coefficients d'occupation du sol et les rapports bâti/terrain qui varient en fonction de zones de densité; d'ajouter un plan montrant ces nouvelles zones de densité; ajouter des dispositions relatives aux impacts microclimatiques; d'ajouter des dispositions relatives aux stationnements pour vélos; d'ajouter des dispositions applicables dans une zone située à 500 m et moins des gares de train de banlieue Roxboro-Pierrefonds et Sunnybrooke; de modifier les dispositions relatives à la coupe et à la protection des arbres; d'ajouter un plan montrant les milieux naturels en relation avec la coupe et la protection des arbres; le tout afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, chapitre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

QU'au cours de ces assemblées publiques, les représentants de l'arrondissement expliqueront le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et l'Office de consultation publique de Montréal entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement ainsi que les croquis illustrant les zones sont disponibles pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'année deux mille sept.

Jacques Chan  
Directeur d'arrondissement et  
Secrétaire substitut d'arrondissement

/nl



**PUBLIC CONSULTATION MEETINGS  
ON CONCORDANCE FIRST DRAFT BY-LAW 1047-204**

TO EVERY PERSON WHO MIGHT BE INTERESTED IN PIERREFONDS-ROXBORO BOROUGH'S CONCORDANCE FIRST DRAFT BY-LAW **1047-204** MODIFYING BY-LAW 1047:

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT Borough Council, following the adoption by resolution number CA07 29 0129, at its sitting held on April 16, 2007, of the first draft by-law described hereinafter, will hold two (2) public consultation meetings on Tuesday May 15 and May 29, 2007, at 7 p.m., in the council room, 13665, boulevard de Pierrefonds, in conformity with the provisions of the Act respecting land use planning and development (R.S.Q. c. A-19.1);

THAT the object of this draft by-law is to modify the planning programme to ensure its conformity with Ville de Montréal Planning Programme; to add a new group of uses including snow dumping sites, water treatment plants and public utilities and restrict these uses to snow dumping sites and to the water treatment plant; to replace the definition of the expression "land use ratio"; to add the definition of the expressions "building land site coverage", "site development area" and "total floor area"; to add exceptional measures regarding heights, modes of site development, land use ratios and building land site coverage, which vary according to density zones; to add a plan showing these new density zones; to add provisions regarding the microclimatic impacts; to add provisions regarding parking for bicycles; to add provisions applicable to a zone located at 500 m or less from Roxboro-Pierrefonds and Sunnybrooke commuter train stations; to modify the provisions regarding the cutting down and preservation of trees; to add a plan showing natural environments relating to the cutting down and preservation of trees; the whole in order to ensure the concordance with Ville de Montréal Planning Programme, Chapter of the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

THAT in the course of these public meetings, officials of the Borough will explain this draft by-law and the consequences of its adoption, and the "Office de consultation publique de Montréal" will hear parties who wish to express their concerns;

THAT this draft by-law does not contain any provision relating to a by-law that is susceptible to be approved by referendum;

THAT this draft by-law as well as sketches showing the zones are available for examination at the Borough Secretary's Office, Monday to Thursday, from 8 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:45 p.m. and Friday from 8 a.m. to noon.

GIVEN AT MONTREAL, BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO  
this twenty-second day of April of the year two thousand seven.

Jacques Chan  
Director of the Borough and  
Substitute Secretary of the Borough

/nl